Garantie de 10 ans sur les systèmes
(Canada et États-Unis)

DS-230.10F-0315

Globally Proven Construction Solutions

APPLICATION	PRODUITS
Sous-couche	DRYTEK® LEVELEX™ Apprêt DRYTEK™ LEVELEX Apprêt NXT™ Primer Sous-couche de nivellement NXT Level
Plancher chauffant^	Tapis Floor Heat (tapis seulement) Floor Heat Cable (cable seulement)
Réduction de vapeur	Revêtement de réduction de vapeur NXT Revêtement de protection contre la vapeur d'eau DRYTEK
Étanchéité/ antifracture	HYDRO BAN® Membrane en feuille HYDRO BAN Membrane d'étanchéité 9235 Mortier à joint étanche LATAPOXY®
Système de douche	Bac de douche préincliné HYDRO BAN (et accessoires applicables) Bac de douche préincliné linéaire HYDRO BAN (et accessoires applicables) Drain linéaire HYDRO BAN Drain à bride de collage HYDRO BAN Couvercle de drain HYDRO BAN Panneaux HYDRO BAN™ Vis pour panneaux HYDRO BAN Rondelle à languette pour panneaux HYDRO BAN 4-XLTΔ
Contrôle acoustique/ antifracture	Tapis d'insonorisation/antifractures 170 Adhésif d'insonorisation/antifissures 125
Antifracture	Membrane antifracture Blue 92
Découplage	Tapis de découplage STRATA MAT™
Méthode à lit épais	Lit de mortier renforcé 3701
Couche de coulis de liaison	254 PLATINE
Méthode à lit mince	253 OR (version standard ou rapide) 4-XLT (version standard ou rapide)
Application de coulis	Coulis supérieur SPECTRALOCK® PRO Brevet d'invention américain n° : 6881768 (et autres brevets) Coulis SPECTRALOCK PRO Brevet d'invention américain n° : 6881768 (et autres brevets) Coulis PERMACOLOR® PERMACOLOR Select Brevet d'invention américain n° : 6784229 (et autres brevets) PLASMA™
Produits de scellement†	LATASIL™ Apprêt LATASIL 9118

† Conformément à la norme EJ171 du TCNA (*Tile Council of North America* ou Conseil nord-américain de la céramique), il est obligatoire d'appliquer un produit d'étanchéité flexible sur les joints de dilatation, les gorges, les coins, les plans inégaux et les autres types de joints où le carrelage ou la pierre vient buter des matériaux dissemblables ou des surfaces de retenue. * En vente sur des marchés en dehors du Canada et des États-Unis d'Amérique.

Δ Lorsque le produit est utilisé pour poser des bacs de douche préinclinés HYDRO BAN® sur des supports uniquement.

^ Thermostat de plancher chauffant vendu par LATICRETE International, Inc.; garantie pièces et matériaux pendant un (1) an à compter de la date d'achat. La seule réparation consentie pour les thermostats de plancher chauffant est le remplacement du produit (voir les détails complets sur la garantie couvrant les produits LATICRETE dans la fiche technique DS-230.13F).

GARANTIE LIMITÉE

Sous réserve des conditions et des limites établies ci-dessous, LATICRETE INTERNATIONAL, INC. (« LATICRETE ») garantit que les produits indiqués dans ce document sont exempts de défauts de fabrication et, dans des conditions normales d'utilisation, résistent à la désagrégation et à la détérioration pendant une période de dix (10) ans à compter de la date d'achat, pourvu que la pose soit conforme aux spécifications écrites de LATICRETE et aux directives standard de l'industrie. Afin d'assurer la validité de la présente garantie limitée, les produits énumérés dans ce document pour chaque application (consulter le tableau) doivent être utilisés pour les travaux comprenant l'étape de la pose. La présente garantie ne couvre pas les applications sur des façades immergées, industrielles et extérieures. Se reporter aux fiches techniques individuelles pour connaître le mode d'emploi spécifique pour chaque produit.

Nonobstant les paragraphes précédents, les façades extérieures dotées de carreaux de céramique, de pierre, de placage de maçonnerie encollé ou de briques minces sur des supports avec une charpente en acier ou en bois **ne sont pas couvertes** par la présente garantie limitée. Consulter la fiche technique 230.15-APDF pour ce type d'applications.

AVERTISSEMENT

LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE EST OFFERTE EN LIEU ET PLACE DE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE. IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS AUCUNE GARANTIE BASÉE SUR DES ÉCHANTILLONS OU DES DÉCLARATIONS VERBALES, QUI SERAIT ACCORDÉE EN DEHORS DE CELLE STIPULÉE DANS LE PRÉSENT DOCUMENT. LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER SONT EXCLUES.

RECOURS EXCLUSIF

L'unique et exclusif recours en cas de violation de la présente garantie limitée consiste à faire remplacer seulement la partie de l'ouvrage en cause, laquelle s'est avérée défectueuse**. LATICRETE s'engage à payer le remplacement de ses produits, des matériaux de finition et de la main-d'œuvre nécessaire pour la pose des produits remplacés. Toutefois, LATICRETE refuse de payer tout montant supérieur – calculé en fonction du nombre de pieds carrés (mètres carrés) – au prix d'achat original de la partie de l'ouvrage à remplacer. LATICRETE refuse de payer le remplacement de toute partie de l'ouvrage qui ne s'est pas avérée défectueuse.Dans l'éventualité où l'unique et exclusif recours précisé ci-dessus n'atteigne pas son but essentiel, la responsabilité de LATICRETE se limite à la valeur monétaire, calculée en fonction du nombre de pieds carrés (mètres carrés), du prix d'achat original de la partie de l'ouvrage à remplacer.

****Remarque :** l'efflorescence est un phénomène naturel qui se produit dans tous les mortiers de ciment Portland et ne constitue pas un défaut.

EXCLUSIONS

LATICRETE ne saurait être tenue responsable de l'exécution des travaux non conformes aux instructions de LATICRETE et aux directives standard de l'industrie. Les fissures causées par des mouvements structurels, des flexions excessives ou d'autres défauts au niveau du support ne sont pas couvertes.

LATICRETE N'EST PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES-INTÉRÊTS ACCESSOIRES ET INDIRECTS (Y COMPRIS DE TOUTE PERTE DUE À DES RETARDS) SUBIS PAR L'ACHETEUR OU DES TIERCES.

NON-CESSION

La présente garantie limitée n'est ni transférable ni cessible.

PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

Pour soumettre une réclamation au titre de la présente garantie limitée, il faut notifier LATICRETE par écrit dans les trente (30) jours qui suivent la constatation du défaut de fabrication présumé. LATICRETE peut, aux termes de cette garantie limitée, exiger la soumission d'une preuve d'achat et d'utilisation du produit.

Adresser la réclamation à :

LATICRETE International, Inc.
1 LATICRETE Park North
Bethany, CT 06524-3423 USA
Attn.: Technical Services Department

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Pour obtenir une assistance technique et des renseignements supplémentaires, contacter le **Service technique** de LATICRETE en composant un des numéros suivants :

Numéro sans frais : 1 800 243-4788, poste 235
Téléphone : + 1 203 393-0010, poste 235
Télécopieur : + 1 203 393-1948

LATICRETE International, Inc.
One LATICRETE Park North, Bethany, CT 06524-3423 USA • 1.800.243.4788 • +1.203.393.0010 • www.laticrete.com
©2015 LATICRETE International, Inc. All trademarks shown are the intellectual properties of their respective owners.